



Menaces sur les libertés syndicales et la liberté d'expression au ministère du Travail

Le ministère du travail a suspendu une inspectrice du travail, pour avoir osé interpeler le ministre du travail, Mme PENICAUD, lors d'une manifestation syndicale.

Ce 15 novembre 2017, une inspectrice du travail et militante syndicale SUD, a été suspendue de ses fonctions d'inspectrice du travail par la direction des ressources humaines du ministère du travail. Elle lui reproche la « faute grave » d'avoir, lors d'une manifestation syndicale pour la venue de Mme PENICAUD au Bois de Boulogne le 12 octobre 2017, osé s'exprimer devant la caméra d'un journaliste et d'avoir donné son opinion de syndicaliste sur la politique du ministère vis-à-vis de ses agents publics :

<https://www.humanite.fr/videos/paris-ouverture-de-la-chasse-aux-drh-dans-le-xvie-643653>

Par ces poursuites, le ministère du travail manifeste son intention d'empêcher toute liberté d'expression à ses agents, et ce, même dans un cadre syndical, bafouant ainsi les libertés constitutionnelles les plus élémentaires. Nos organisations syndicales dénoncent avec force cette volonté de faire taire toute contestation, et de faire un état d'exception quant à la liberté d'expression des syndicalistes au sein du ministère du travail.

A l'heure où les services et le droit du travail subissent des réformes successives qui font qu'ils ont de plus en plus de mal à fonctionner il faut remarquer que cette suspension de notre collègue n'est pas un cas isolé. En effet, en Auvergne Rhône-Alpes un autre militant du syndicat SUD s'est vu rappelé à l'ordre pour sa participation en tant que militant syndical dans une réunion publique traitant des ordonnances Macron, et deux militants CGT 75 ont reçu le mois dernier un blâme pour leur participation à une action de soutien aux travailleurs sans-papiers.

Les syndicats SNTTEFP CGT, CNT TTEFP, SNUTEF FSU et SUD TAS exigent l'arrêt immédiat des poursuites disciplinaires, diligentées à l'encontre de notre collègue et sa réintégration dans les services et dans ses droits

Nous demandons le retrait de toutes sanctions et l'arrêt de toutes les procédures engagées à la suite de l'exercice de la liberté d'expression et de la liberté syndicale.

Nous organisons une conférence de presse le 22 novembre 2017 à la bourse du travail – annexe 67 rue de Turbigo salle Léon Jouhaux à 9h30

Contacts presse :

Pour SUDTAS :

Pour le SNTTEFP CGT

Pour le SNUTEF FSU

Astrid TOUSSAINT : 06 20 28 78 67
Kévin GOUTELLE : 06 89 98 79 01

Julien BOELDIEU : 06 85 14 26 19
Martine CORNELOUP : 06 32 96 77 60

Lydia SAOULI : 06.09.96.35.73

Pour la CNT-TEFP :

Gilles GOURC : 06 87 33 14 32
Laurent BOSAL : 06 67 83 76 13